



Assemblée Générale du jeudi 15 octobre 2009

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2008

Les comptes établis par notre expert comptable ont été vérifiés par le Commissaire au compte le 18 juin. Le Conseil d'Administration du 7 juillet 2008 les a validés.

Les comptes sont à la disposition des participants à cette réunion et je me limiterai à quelques points essentiels

- Les produits se sont élevés à 70 559 € contre 100 965 € en 2007, 102 446 € en 2006 et 134 075 € en 2005. La contribution de la FNTF a été de 60 000 € contre 90 000 € en 2006 et 2007 soit une réduction du tiers par rapport aux 2 années précédentes. Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est de 84 (23 personnes morales et 61 personnes physiques) en légère croissance par rapport à 2007 mais le montant perçu s'élève à 10 110 € contre 10 965 € en 2007.
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 74 231 € contre 110 251 € en 2007, 106 958 € en 2006 et 121 335 € en 2005. L'importante diminution de ces charges par rapport à 2007 est le résultat de la mise en œuvre d'une solution à moindre frais des hébergements Internet tout en conservant la qualité des espaces et en augmentant leur réactivité et leur souplesse d'utilisation. C'est également l'effet d'une gestion rigoureuse imposée par la réduction de la contribution de la FNTF.

Les principaux postes de dépense sont les suivants :

- maintenance de planète-tp y compris photothèque et hébergement de l'ensemble pour 13 778 € ;
- finalisation des rubriques « vie d'une opération » « Topographie (en partie) » « habitat et ouvrages (collèges) » pour 12 656 € ;
- la réalisation de la lettre papier n°19 (1 000 exemplaires) et du clip vidéo d'accompagnement du DVD à destination des classes de 5^{ème} au collège pour 8 056 € ;
- la location des bureaux pour 13 834 € ;
- les frais de personnel de secrétariat et les honoraires (expert comptable, commissaire au compte) pour 18 728 €.

Les résultats d'exploitation se terminent par un déficit de 3 672 €.

L'exercice 2008 se termine avec un excédent de 535 € mais c'est sans compter les charges des mois de septembre et octobre de la rue des Saints-Pères qui restent à verser et devrait s'élever à 3 152 € (litige avec PFE qui demande 4 000 €). Il en résulterait un déficit de 2 617 €.